news.belgium

10 fév 2012 -01:00

Publication des estimations du Bureau du Plan : réactions d'Olivier Chastel

Le Ministre du Budget Olivier Chastel a pris connaissance des nouveaux indicateurs économiques du Bureau du Plan. L'hypothèse de croissance de 0,8% prévue dans le budget 2012 est revue à la baisse. Le prochain contrôle budgétaire se basera donc sur une croissance de 0,1%.

Pour une différence de croissance de 0,1%, on obtient un impact sur le solde de financement d'environ 170 millions pour l'Entité I et de 50 millions pour l'Entité II. Afin de compenser cette diminution de la croissance et d'assurer un déficit annuel de maximum 2,8% en 2012, il faudra donc trouver au moins 1,2 milliards pour l'Entité I.

« Outre les prévisions du Bureau du Plan, le contrôle budgétaire tiendra compte de deux autres paramètres qui permettront de déterminer le montant final de l'effort budgétaire à réaliser. D'une part, le déficit de 2011 qui est de 0,4% plus élevé que prévu, doit être analysé afin d'y déceler les incidences récurrentes. D'autre part, le suivi permanent de l'exécution du budget permettra de mesurer l'impact budgétaire des mesures prises par le gouvernement. C'est dans ce cadre qu'un rapport a été demandé au Comité de monitoring pour le 24 février afin d'obtenir un aperçu précis des finances publiques belges », a précisé Olivier Chastel.

Les réunions bilatérales entre le Budget et les différents départements ont démarré cette semaine afin de discuter des propositions d'économie. « Les crédits initiaux pour l'année budgétaire 2012 ne seront en principe pas augmentés », a insisté Olivier Chastel.

«Il est donc encore trop tôt pour se prononcer sur le montant total qu'il faudra trouver à l'occasion du contrôle budgétaire. C'est en outre autour de la table des négociations que les différentes pistes budgétaires seront analysées ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative Queteletplein 7 1210 Bruxelles Belgique +32 2 211 38 11 http://www.chastel.belgium.be

